

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOUT 2020**

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle Le Campagnard, 15, rue du Campagnard, lundi le 10 août 2020 à 19h30.

Sont présents à cette séance, Mesdames Vanessa Gagnon Desjardins, Lorraine Michaud et Julie D'Astous  
Messieurs Renaud Fortin, Claude Viel et Deave D'Astous.

Assistent également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christiane Berger et la secrétaire/trésorière adjointe, madame Annie Fournier.

**RÉSOLUTION 163-2020 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 164-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous, appuyé par monsieur Claude Viel et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté.

**RÉSOLUTION 165-2020 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par monsieur Claude Viel, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté.

**\*\*\*RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT : madame Michaud donne un compte-rendu des dossiers de la Corporation

O.T.J : Le représentant donne les résultats pour les mois de juin et juillet 2020.

BIBLIO MUNICIPALE : aucun point

**RAPPORT DE L'INSPECTEUR ET DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS** : Permis délivrés à Marylène Therriault, Réal Pigeon et Marie-Élaine D'Astous.

**RÉSOLUTION 166-2020 ADOPTION DES COMPTES**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par madame Vanessa Gagnon Desjardins et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste. **(34,012.11\$)**.

**RÉSOLUTION 167-2020 MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.5 DE LA POLITIQUE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** la municipalité a une politique d'embauche des employés municipaux qui fait mention du nombre de semaine de vacances qu'un employé bénéficie;

**ATTENDU QU'** il y a eu des modifications aux normes travail;

Il est proposé par madame Vanessa Gagnon Desjardins, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité de modifier l'article 3.5 de notre politique d'embauche pour y inscrire :

Service continu à la fin de l'année de référence  
1 an à moins de 3 ans : 2 semaines continues  
3 ans et plus : 3 semaines continues

### **RÉSOLUTION 168-2020 ENTENTE AVEC LA MRC POUR LA GESTION DES COURS D'EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Rimouski-Neigette détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), ci-après « LCM »;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau, telle que définie par l'article 106 de la LCM;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens, telle que définie par l'article 105 de la LCM;

**CONSIDÉRANT QUE**, la MRC a adopté le *Règlement no 10-17 relatif à l'écoulement normal de l'eau des cours d'eau de la MRC de Rimouski-Neigette* (ci-après appelé « Règlement no 10-17 »);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC ne dispose pas du personnel et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence en vertu de la LCM et de son Règlement no 10-17;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 108 de la LCM prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27-1) pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la LCM en matière de cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Rimouski-Neigette et la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière ont choisi de conclure une entente générale relative à la gestion des travaux dans les cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Viel, appuyé de madame Vanessa Gagnon Desjardins et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire monsieur Gilbert Pigeon et la directrice générale madame Christiane Berger, de signer l'Entente générale relative à la gestion et la réalisation des travaux dans les cours d'eau et par ailleurs, **de nommer monsieur Germain Therriault, inspecteur municipal à titre de soutien technique à la disposition de la MRC et de nommer la directrice générale madame Christiane Berger, responsable de l'application de la présente entente.**

### **RÉSOLUTION 169-2020 APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité d'approprier un montant de **9,520\$** de l'excédent de fonctionnement non affecté et de l'inscrire aux postes de dépenses déficitaires suivants :

|              |         |              |         |              |         |
|--------------|---------|--------------|---------|--------------|---------|
| 02 45110 141 | 300\$   | 02 45110 200 | 45\$    | 02 45300 140 | 435\$   |
| 02 45110 525 | 1,600\$ | 02 45210 525 | 1,600\$ | 02 45300 200 | 65\$    |
| 02 45210 141 | 450\$   | 02 45210 200 | 70\$    | 02 45211 446 | 1,815\$ |
| 02 70130 141 | 3,140\$ |              |         |              |         |

### **RÉSOLUTION 170-2020 FACTURE DU CENTRE DU CAMION DENIS**

Il est proposé par madame Vanessa Gagnon Desjardins, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une facture du Centre du camion Denis au montant de **1,410.74\$ incluant les taxes.**

### **RÉSOLUTION 171-2020 DOSSIER DES EMPLOYÉS D'HIVER**

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Gilbert Pigeon, maire et Claude Viel, élu ainsi que madame Christiane Berger, directrice générale/Secrétaire-trésorière responsables de la gestion du dossier des employés d'hiver.

### **RÉSOLUTION 172-2020 MARQUAGE DE LIGNES**

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité de demander à Multi-Lignes de l'Est pour effectuer le marquage des lignes de la rue Principale, du Rang 5 Est et Ouest, de la rue Nicolas-Rioux ainsi que les 3 traverses de piétons et un accès aux handicapés.

### **RÉSOLUTION 173-2020 MOTION DE FÉLICITATIONS**

En raison de la grande implication du maire dans différents dossiers municipaux, Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé de madame Vanessa Gagnon Desjardins et résolu à l'unanimité de remercier et féliciter monsieur Gilbert Pigeon qui a reçu la médaille du lieutenant-gouverneur du Québec pour son engagement communautaire dans la catégorie aînés.

### **RÉSOLUTION 174-2020 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Deave D'Astous, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité à 21h15.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Gilbert Pigeon, maire

\_\_\_\_\_  
Christiane Berger Dir.gén & sec/trésorière